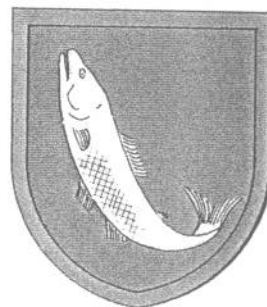


Commune de Biesheim



# Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

## 4.6. Champ d'application du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.)

Délibération du Conseil Municipal  
instituant le Droit de Prémption  
Urbain du 29 Août 2005



Le Maire  
Georges TRESCHER





Champ d'application du Droit de Prémption Urbain (DPU)  
 Instauré par délibération du Conseil Municipal  
 sur les zones UA, UB, UC, UE, AU  
 et les secteurs UBa, UEa, AUa et AUb du PLU approuvé

de VOLGELSHEIM